



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'aménagement d'une plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte-Marie (PUSM)

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa a acquis une parcelle d'environ 3 hectares située sur Sainte Marie dans l'objectif de valoriser cet espace situé dans un cadre exceptionnel et d'y créer un véritable parc urbain.

Dans cette optique, le conseil municipal a autorisé, par délibération n° 2018/11 du 7 février 2018, la signature du marché de travaux d'aménagement de plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte Marie. Un appel d'offres a donc été lancé qui a donné lieu à la signature d'un marché d'un montant de 102.743.498 F/CFP HT conclu avec l'entreprise HOME DESIGN PAYSAGE pour la réalisation des travaux suivants :

- des cheminements piétons et pergolas ;
- une plaine de loisirs multigénérationnelle ;
- de l'éclairage public ;
- des aménagements paysagers et des jardins.

En période de préparation et en cours de chantier, il a été décidé par la maîtrise d'ouvrage :

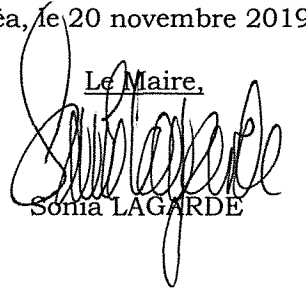
- d'augmenter les volumes de terre végétale pour garantir une meilleure tenue du gazon ;
- d'améliorer le revêtement de surface prévu en stabilisé en privilégiant du béton décoratif ;
- de ne pas retenir le matériau du deck issu de la démolition des quais Ferry trop usagé et de poser des lames en bois neuves sur une partie des pergolas ;
- de modifier les dimensionnements des massifs béton accueillant les mâts d'éclairage au vu de la faible portance des sols ;
- d'augmenter le nombre d'arbres, palmiers et plantes grimpantes ;
- de rajouter un équipement sportif (TECKBALL).

Ces nouveaux travaux conduisent par ailleurs à augmenter le délai du marché de 7,5 mois portant le délai global à 13 mois hors période de préparation. Ces travaux portent le montant du marché à 112.558.639 F/CFP HT, soit une augmentation de 9.55 % du montant hors taxes des travaux. Les crédits affectés à cette opération sont inscrits au budget de la Ville.

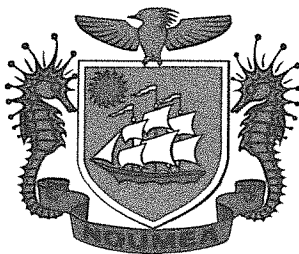
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise HOME DESIGN PAYSAGE l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'aménagement de la plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte Marie afin d'intégrer le coût des prestations supplémentaires non prévues au marché initial.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

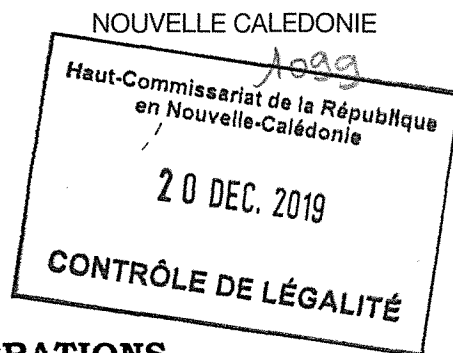
Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 45	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

A VOTE CONTRE :

Mme D. KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1099
autorisant la signature de l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'aménagement
d'une plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte-Marie (PUSM)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le code des communes de la Nouvelle Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2019/874 et 2019/875 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1055 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

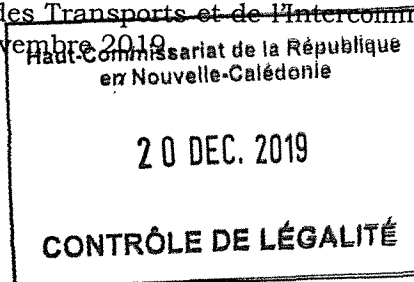
VU le marché n° 98 218 2018 T 035 en date du 6 août 2018 relatif aux travaux d'aménagement de la plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte-Marie,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/235 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable du 29 novembre 2019.

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'entreprise HOME DESIGN PAYSAGE, l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2018 T 035 en date du 6 août 2018 relatif aux travaux d'aménagement d'une plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte-Marie.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1er a pour objet de porter le montant du marché à 112.558.639 F/CFP HT et d'augmenter le délai du marché de 7,5 mois portant le délai global à 13 mois hors période de préparation.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville sur l'autorisation de programme n° 83-2017-1 «AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE STE MARIE».

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'entreprise HOME DESIGN PAYSAGE.

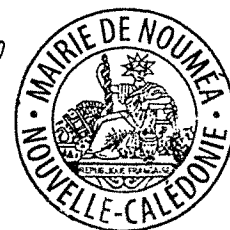
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.A.C.P. (S.O.C)	-	1
D.P.P.V (S.C.E.T.)	-	1
HOME DESIGN PAYSAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 30 DEC. 2019
~~et/ou publiée~~
est exécutoire de plein droit.

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

